

# JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT COLOMBIE 2022

## PROPOSITION CAS PRATIQUE *MANIFESTATION OFF*

\*\*\*

Gérard Mendufric est un jeune franco-colombien avec des rêves plein la tête. Il vient de finir sa licence de droit et est persuadé d'avoir *l'idée du siècle* qui va, avec un peu de chance, mettre fin aux difficultés économiques qui l'accompagnent depuis qu'il est étudiant. Tout a commencé lorsque, durant le dernier confinement, il a remarqué combien les habitants de son quartier étaient tous devenus des boulangers, experts dans la fabrication maison des pains les plus originaux. Gérard a alors pensé qu'il était possible d'exploiter cette nouvelle passion en proposant de confectionner des moules à pain personnalisés en leur donnant la forme des visages de ces néo-artisans. C'est ainsi qu'est né le projet « *Brioche-toi* » !

Il est convaincu du succès de son idée et a donc demandé à un ami du lycée, qui fait désormais des études d'éco-gestion, de l'aider à chiffrer le projet d'investissement. Or le montant calculé dépasse largement les 50 € dont dispose Gérard qui sait, en outre, qu'aucune banque ne lui accordera les financements dont il a besoin pour son projet. Mais Gérard ne veut pas abandonner cette perspective de fortune et demande à son ami s'il n'y a pas un autre moyen d'y parvenir. Ce dernier lui parle alors de « *Yo financio* », une plateforme de financement participatif (crowdfunding) qui lui permettrait d'obtenir, directement de souscripteurs privés, les 50 000 € d'investissement nécessaires. Gérard n'hésite pas une seule seconde, s'inscrit sur le site et lance un appel au financement pour faire de « *Brioche-toi* » une réalité.

Gérard a des rêves plein la tête certes, mais peut-être un peu trop. En effet, trois mois ont passé depuis son inscription sur le site de financement, et Gérard ne pense plus qu'à son projet de tour du monde avec Georgette, sa nouvelle petite amie. Cependant, alors qu'ils hésitaient encore entre le vélo ou la marche pour voyager, Gérard reçoit une notification de « *Yo financio* » lui précisant qu'il a récolté 50 001 €. Ainsi, le projet « *Brioche-toi* » peut démarrer ! Mais les deux amoureux ont du mal à abandonner l'idée de découvrir le monde, et ce d'autant plus que Georgette est allergique au gluten et au lactose et ne veut donc rien savoir de la révolution boulangère que Gérard entendait mener. Elle lui propose de profiter de l'argent pour financer leur voyage : ce n'est plus entre le vélo ou la marche qu'ils hésitent, mais entre le train et l'avion. Ils récupèrent donc l'argent et s'offrent un superbe voyage qu'ils partagent chaque jour sur les réseaux sociaux.

Les souscripteurs n'apprécient guère cette situation et veulent récupérer leur argent. Ils reprochent à « *Yo financio* » de n'avoir effectué aucun contrôle ni sur le sérieux de Gérard, ni sur la faisabilité du projet lors de l'inscription sur la plateforme. De plus, ils viennent tout juste de découvrir que dans les Conditions Générales de la plateforme figure une clause selon laquelle « *Yo financio* » s'exonère de toute responsabilité à l'égard des souscripteurs en cas d'échec du projet. Ces derniers se disent trompés et sont prêts à agir en justice si nécessaire.

Contre qui peuvent-ils agir ? contre Gérard, l'organisateur, ou/et contre « *Yo financio* » la plateforme de financement participatif ?